

Lettre d'Emile Noël à Walter Hallstein sur les sessions du Conseil à Luxembourg (Paris, 17 janvier 1965)

Légende: Dans une lettre du 17 janvier 1965, Emile Noël, secrétaire exécutif de la Commission de la Communauté économique européenne (CEE), suggère à Walter Hallstein, président de la Commission de la CEE, que dans la proposition de la Commission sur le nombre de sessions du Conseil à tenir à Luxembourg, le chiffre de douze par an ne soit pas dépassé.

Source: Le Secrétaire exécutif. Note pour Monsieur le Président Hallstein. Bruxelles: Commission de la Communauté économique européenne, 1965. 2 p.

Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emile Noël, EN. De la négociation des traités de Rome à la fusion des exécutifs 1955-67, EN.05. Fusion des exécutifs 1964-68, EN.05-05.

Implantation des Institutions, EN-306.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_d_emile_noel_a_walter_hallstein_sur_les_sessions_du_conseil_a_luxembourg_paris_17_janvier_1965-fr-185eb2d6-c5a1-4afa-acb4-8a0e3ed957b1.html

Date de dernière mise à jour: 24/08/2015

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
COMMISSION
Le Secrétaire exécutif

STRICTEMENT PERSONNEL

Note pour Monsieur le président Hallstein (Paris, le 17 janvier 1965)

Un deuil subit m'empêche de vous remettre à Strasbourg, comme je l'avais prévu, l'étude que vous m'aviez demandée sur les problèmes d' "implantation", en liaison avec la fusion des Exécutifs. J'envoie mon manuscrit à Bruxelles pour qu'il soit mis au net le plus vite possible et vous soit aussitôt transmis. Vous voudrez bien excuser ce retard, tout à fait involontaire, hélas !

L'analyse que j'ai fait faire des conditions techniques des sessions du Conseil (ses résultats sont consignés en annexe de la note) m'a conduit à la conclusion qu'il est peu sage d'augmenter par trop le nombre de sessions à tenir à Luxembourg. Je vous suggère donc le chiffre de 12 sessions par an. La délégation française, au Conseil du 1er décembre, et dans une récente réunion du Comité des Représentants permanents (interne), le 14 janvier dernier, a vigoureusement insisté pour ne pas dépasser 10 sessions. Ce chiffre ayant suscité quelque indignation du côté luxembourgeois, 12 représente un effort (modeste) d'amélioration de la présentation.

Peu de choses apparaissent possibles pour accroître le volume de l' "offre" au Luxembourg, j'ai recherché comment la rendre plus séduisante. Le projet de note que je vous sou mets est fondé sur une approche un peu nouvelle. Les "compensations" décidées aujourd'hui ne sont plus que des mesures intérimaires et attendent que soit fixé à Luxembourg un grand Office décentralisé, une Behörde. De la sorte, le caractère artificiel de ces «compensations» est justifié par leur caractère temporaire, et devient même une garantie supplémentaire que l'implantation de l'Office deviendra réalité...

Le document que je vous sou mets est présenté comme un projet de note pour la Commission. Je ne suis cependant pas sûr qu'il faille faire une communication – et surtout une communication écrite – à la Commission, plusieurs jours à l'avance. Vu la nature du sujet, on ne peut exclure une certaine diffusion à l'extérieur, qui ne faciliterait pas forcément la suite de la discussion. Je crois que c'est au Conseil du 2 février qu'il sera possible d'apprécier si, vu l'ambiance, une proposition immédiate est opportune, ou s'il suffit d'annoncer officiellement une proposition de la Commission, qui serait remise dans les jours suivants, pour être discutée au prochain Conseil. Suivant le cas, vous pourriez provoquer une réunion de la Commission sur place ou, après le Conseil, suivre les procédures traditionnelles.

Dans une matière aussi délicate, j'aimerais avoir votre indulgence pour cet essai de dénouer un écheveau inextricablement embrouillé. Les Institutions européennes, vouées à l'économie, n'ont pas de glaive pour trancher les noeuds de ce genre.

Voulez-vous accepter l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués,

(s) E. NOEL